

Compte rendu N°: 20759-2022 / 1

Direction du Développement Durable des Territoires
Bureau des Impacts

COMPTE RENDU DE VISITE

Objet : Visite de terrain – Projet de sentier KOUVEKOI – St Louis MONT-DORE

RÉCAPITULATIF

<u>Exploitant/propriétaire</u>	M. KATE – Président de l'association KOUVEKOI
<u>Dossier de référence</u>	N° 20759-2022/1-ARV/DDDT
<u>Date de la visite d'inspection</u>	27 septembre 2022
<u>Nom(s) agent(s) DDDT</u>	M. TRANAP – Bureau des Impacts M. RAFECAS – Bureau d'étude LITTORALYS M. BOREL – Président de l'association ACTIVE
<u>Autre(s) participant(s)</u>	M. RIVIECCIO – Ville du Mont-Dore – Dir Adj SAP M. KESY – Ville du Mont-Dore - Service Animation M. OXFORD – Ville du Mont-Dore – Service Technique M. WAHEA – DAEM Province Sud – Section Littoral

CONTEXTE

Projet de création d'un sentier écotouristique et pédagogique dans la mangrove du lieu-dit KOUVEKOI à Saint Louis, commune du Mont-Dore.

Demande d'autorisation d'atteinte à des écosystèmes d'intérêt patrimonial (EIP) :

- Mangrove ;
- Forêt sèche.

OBJET DE LA VISITE

Appréciations sur le terrain des impacts liés aux travaux d'aménagement et à l'ouverture du sentier. Apporter des éléments pour statuer de la significativité (ou non) de l'impact sur les EIP.

Compte rendu :

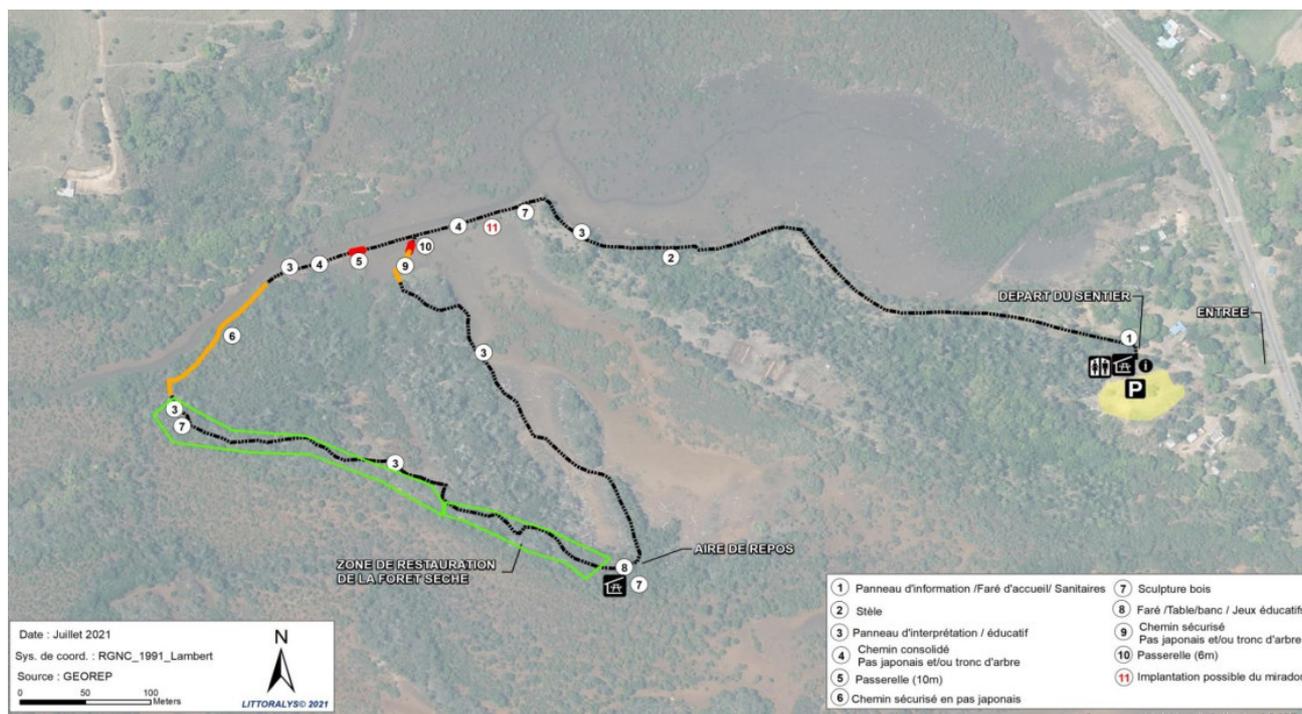
Préambule :

L'association KOUVEKOI assistée par le bureau d'étude LITTORALYS et l'association ACTIVE rappelle que le projet de sentier écotouristique contribuera au développement d'activités associatives au sein de la tribu de Saint-Louis et au développement économique mais aussi social pour l'insertion de la jeunesse. Il permettra la découverte et la sensibilisation du public à la gestion durable et à la conservation des écosystèmes.

La Ville du Mont-Dore rappelle également l'intérêt général du projet avec notamment son inscription au contrat d'agglomération de la commune.

Le bureau d'étude LITTORALYS insiste sur la richesse écologique remarquable du site et notamment de sa mangrove (18 espèces recensés lors de l'inventaire).

L'association KOUVEKOI précise que l'accès au site ne sera pas totalement ouvert au public en raison notamment des contraintes liées aux marées et aux disponibilités des membres de l'association. En effet, le sentier d'une longueur d'environ 2 km ne pourra être parcouru qu'aux horaires de marées basses et sous l'encadrement des membres de l'association.



Projet de sentier KOUVEKOI

Contexte environnemental :

Mangrove : L'écosystème en place est en bon état de conservation. Le milieu est favorable au développement et à l'expansion de ces formations végétales comme en témoignent les nombreuses plantules présentes sur le secteur. Le projet lié au sentier KOUVEKOI prévoit des opérations de plantation de mangroves par l'intermédiaire d'associations type SOS MANGROVE.

Forêt sèche : L'écosystème en place est dégradé et secondarisé mais présente encore de nombreuses espèces communes de ces formations végétales. Le projet lié au sentier KOUVEKOI prévoit notamment des opérations de restauration de cet écosystème.

Aire d'accueil :

La zone présente une végétation déjà secondarisée ayant un faible intérêt écologique. Aucune opération de défrichements ou de coupes n'est prévue pour l'installation d'un faré d'accueil et d'un bloc sanitaire de type toilettes sèches.

Tracé du sentier, élagages et coupes :

L'ensemble du tracé du sentier est praticable en l'état à marée basse. Aussi, aucun défrichement n'est prévu pour l'ouverture du sentier.

Seules des opérations de coupes et d'élagages sont programmées afin de faciliter le passage dans les formations végétales les plus denses. Préalablement, l'intervention d'un expert botaniste permettra d'identifier les individus qui feront l'objet de ces coupes et élagages.

Les déchets verts générés par ces opérations sont revalorisés au maximum sur site, notamment sous forme de paillages ou d'aménagements pour le sentier.

Le tronçon en bordure du canal artificiel présente des troncs sur berge. Ces troncs sont présents sur site depuis la réalisation des travaux d'aménagement du canal (années 2000), ils permettaient la circulation des engins sur la berge. Ces troncs seront conservés en place. Aucun tronc supplémentaire ne sera installé sur ce tronçon.

Les tronçons en zone de mangroves présentent de nombreuses plantules disséminées sur le parcours. Aucune opération de transplantation n'est prévue, ces plantules seront donc potentiellement soumises au piétinement des visiteurs du sentier. Cependant, le bon état général de ces formations végétales sur l'ensemble de la zone laisse supposer que cet impact est négligeable.

Plusieurs stocks de déchets déposés notamment par les courants et les marées ont pu être observés le long du parcours. Ces déchets seront laissés sur place durant les travaux d'ouverture du sentier. A terme, des opérations participatives et pédagogiques de ramassage de ces déchets seront organisées par l'association KOUVEKOI.

Pas japonais :

Afin de faciliter la progression dans les zones de mangroves, des pas japonais en matériaux inertes seront installés avec un intervalle de 50 cm entre chaque pas. Ces éléments devront être assez denses et larges pour ne pas flotter et s'enfoncer dans la vase. Aucun engin n'est prévu pour le transport de ces matériaux.

Il y a un an, des pas japonais « témoins » ont été déposés sur le parcours. Lors de la visite, un seul pas japonais a pu être retrouvé car il n'était pas totalement enfoncé dans la vase.

Aussi, la pérennité du dispositif est directement lié l'entretien régulier de ces pas japonais dont l'impact sur l'écosystème mangrove peut être qualifié de faible.

Passerelles :

Afin de permettre la traversée des chenaux, deux passerelles en cubes polyéthylènes modulaires seront installées.

Lors de la visite, il a pu être constaté que ces cubes présentent une bonne flottabilité et un faible tirant d'eau limitant ainsi l'effet de barrage des écoulements notamment lors des épisodes de montées et de baisses de la marée. Aussi, l'impact de ces ouvrages sur l'écosystème peut être qualifié de faible.

Aucun engin n'est prévu pour le transport des matériaux de construction. Dans un premier temps, aucun usage de béton n'est prévu pour le maintien des passerelles dont les ancrages seront de types pieux d'une profondeur prévisionnelle de 3 m. Une longueur suffisante de pieux sera conservée hors sol afin de permettre aux passerelles de suivre les variations du niveau d'eau, notamment en cas de fortes houles (cyclones). En fonction des efforts constatés sur les passerelles, l'usage de plots béton pourrait être envisagé afin de renforcer les ancrages. Le cas échéant, des précautions devront être mises en œuvre afin d'éviter le rejet de laitance de béton dans le milieu naturel.

Aire de repos :

La zone présente une végétation de forêt sèche peu dense avec des arbres de grandes tailles (supérieures à 3m).

Quelques travaux de coupes et d'élagages sont à prévoir pour l'installation d'un faré en bois. Cependant, au vu de la surface disponible, ces opérations ne devraient concerner qu'un très faible nombre d'individus.

Aucune opération de défrichement de la végétation n'est prévue. Aucun engin n'est prévu pour le transport des matériaux de construction. Aucun usage de béton n'est prévu pour la fabrication du faré dont les fondations seront de types pieux vissés.

Conclusions :

L'analyse des éléments transmis au dossier permet d'identifier les travaux de coupes et d'élagages comme les opérations qui auront le plus d'impact sur les écosystèmes lors des travaux d'ouverture du sentier.

Cependant, les compléments apportés par cette visite de site permettent d'établir que l'impact généré par ces travaux de coupes et d'élagages sera non significatif et qu'il n'entraînera pas une dégradation du milieu et de son intérêt écologique remarquable.

L'ensemble des conclusions et prescriptions du bureau des impacts pour la réalisation des travaux d'ouverture du sentier et pour le suivi des milieux lors de son fonctionnement sera transmis à la Ville du Mont-Dore et la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la province Sud par voie de courrier.